

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jueuis

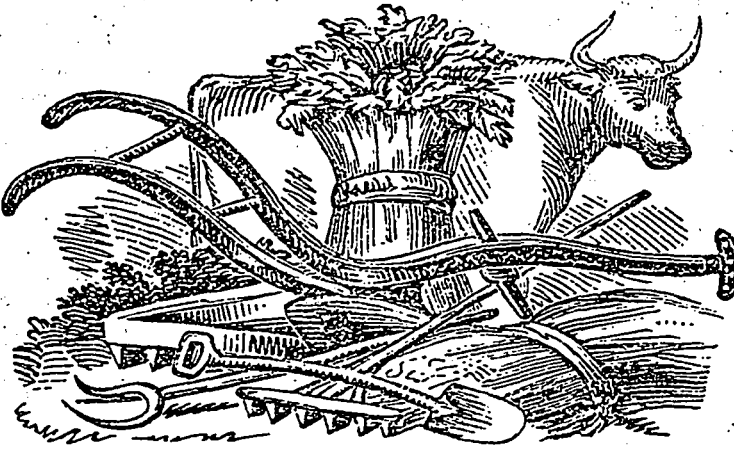
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné *par écrit* à ce Bureau un mois d'avance. Les arrérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette agricole*.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Fumier de gazons.—Engrais animaux.
Revue de la Semaine : Au Chili, les adeptes des sociétés secrètes l'ont enporté sur les amis de l'ordre dans les élections de 1874, et ils ont aussitôt déclaré la guerre à l'Eglise.—Ferme attitude de l'épiscopat qui a adressé au clergé une admirable Pastorale.—Grande excitation chez nos voisins, au sujet de la Louisiane.—Travaux du Gouvernement local.—Bill des élections.—Nécrologie : Dame Catherine Perrault, veuve de feu l'Hon. Amable Dionne.
Sujets divers : Abonnements à la *Gazette des Campagnes*, par la Société d'agriculture No. 2 du Comté de Charlevoix.—Election des directeurs de la Société d'agriculture du Comté de Portneuf ; souscription par cette Société à 553 copies de la *Gazette des Campagnes*.—Rapport de la Société d'agriculture du Comté de Témiscouma ; élection de ses officiers et directeurs.—Composition du lait aux différents parties du jour.—Analyse de la betterave.
Petite chronique : Election des membres de la Société d'agriculture No. 2 du comté de Montmorency.—Confiscation de poissons.—Admission au Barreau : MM. Léonidas Dionne, David Barry et Philipps Pelletier.—**Recettes :** Dissiper les aigreurs d'estomac.—Propriétés hygiéniques de l'alun.

CAUSERIE AGRICOLE

FUMIER DE GAZON.

Dans des circonstances données, cet espèce de fumier peut rendre de véritables services aux cultivateurs ; en consignait ici la préparation et le traitement que Schwertz conseille de lui faire subir, nous fournirons peut-être des indications utiles à quelques-uns de nos lecteurs.

On conçoit aisément, dit-il, que pour une substance dont la décomposition est si lente et si difficile que celle des gazons de bruyère, il faille, avant de pouvoir s'en servir comme engrais, une autre préparation qu'à la litière ordinaire ; et, quoiqu'il soit vrai que cette décomposition se fasse aussi bien dans la terre, toujours est-il qu'elle a lieu trop lentement pour donner de la nourriture aux plantes la première année de l'application, et qu'il y a beaucoup de temps perdu à l'application sans préparation.

Il y a trois manières d'employer les gazons comme engrais ; la première de s'en servir d'abord comme litière ; la seconde, de les disposer en dehors des étables, par couches, avec addition d'une certaine quantité de fumier de paille ; cette seconde manière n'est qu'un accessoire auquel on a recouru dans les pays sablonneux, lorsqu'on ne peut pas employer en litière une quantité assez grande de gazons. On se sert enfin de gazons pour couvrir les fumiers sortis des étables, lorsqu'il doit se passer un certain temps entre le moment de leur sortie et celui de leur application.

Pour employer les gazons en litière, on suit la pratique qui va être détruite ; mais il faut se persuader qu'elle est impossible sans une disposition spéciale des étables, qui doivent être plus spacieuses et comporter le séjour prolongé des bestiaux sur les fumiers qu'ils produisent.

Lorsque le fumier a été enlevé et l'étable nettoyé à fond, on fait une couche de gazons secs, de 8 à 10 pouces d'épaisseur, et on la couvre de paille. L'urine qui n'est pas absorbée par la paille s'infiltré dans la couche de gazons. On recouvre tous les jours de paille fraîche, autant que l'exige la propreté, et jusqu'à ce que la hauteur du lit de paille nécessite un enlèvement. On n'enlève alors que la couche de paille, et la couche de gazons resté. On ajoute une nouvelle couche de gazons, de la même épaisseur que la première, et l'on continue à faire comme auparavant pour la paille. Lorsque le nouveau lit de paille a atteint sa limite de hauteur, on l'enlève, on met la troisième couche de gazons et on recommence à faire, toujours de même, la litière de paille et à l'enlever, pour ajouter une nouvelle couche de gazons, pour nettoyer à fond et recommencer une nouvelle préparation. Il est évident que des gazons, si longtemps piétinés par le bétail, gorgés d'une si grande quantité d'urines et de parties liquides des déjections, ne peuvent que produire un très-bon fumier. Cependant ce bon fumier n'a rien enlevé au fumier de paille et ne s'est formé que des parties liquides que la paille n'aurait pas pu absorber, et qui auraient coulé